



***Toute mauvaise chose a également une fin!!!***

La dernière assemblée syndicale (voir texte de Marie-Ève sur les données du CRT du 30 novembre) nous a permis d'être collectivement saisis des plus récentes données. L'impasse de la surembauche semble vouloir se stabiliser devant nous. Dans cette foulée, nous devons poursuivre syndicalement sur la même voie : la solidarité. Nous sommes de plus en plus tissés serrés, notamment par notre engagement à participer aux activités syndicales. La sortie de crise n'étant pas complétée, il nous faut poursuivre sur la voie de la solidarité et de la vigie active.

À l'aube d'une négociation collective, il est de mise de garder le cap sur la solidarité et l'unité; à cet égard, pour le 31 octobre prochain, nous devons avoir déposé notre cahier de demandes FNEEQ. Entre temps, nous devons orchestrer une réflexion syndicale, ici localement, mais également à la FNEEQ (pour nos demandes sectorielles), à la CSN (pour nos demandes centrales).

***Prochain rendez-vous : le 15 janvier!***

Le 15 janvier prochain, nous vous convions à une grande assemblée syndicale qui nous permettra de :

- Mettre en commun nos demandes locales sur la tâche, sur nos conditions d'enseignement, sur le volet 2 (soit la coordination), etc.
- De plus, nous devons procéder à l'adoption de la Politique visant à contrer les violences à caractère sexuel. Les nouvelles fraîches sont bonnes : un document final sera complété d'ici quelques jours.

Nous nous retrouverons donc le 15 janvier, au centre social des Hum, dès 8h30. Un déjeuner syndical nous attendra. Puis, nous franchirons ensemble les deux étapes annoncées plus haut. Cette rencontre revêt une importance certaine pour nous permettre de repartir l'année ensemble!

***Départ à la direction des études***

Nous apprenions lundi dernier, le départ pour le moins précipité de M. Denis Rousseau. Ainsi, un peu plus d'un an après le renouvellement de son second mandat, M. Rousseau quitte notre maison d'enseignement. Nous avons été informés de cette situation lundi midi dernier, un peu avant l'envoi dudit courriel. À titre de président de notre syndicat, je suis intervenu afin de positionner 3 éléments :

- Qui assumera l'intérim? Quand cette personne nous sera-t-elle confirmée?
- La nécessité d'une présence d'un ou une professeure au sein du comité de sélection (avec un profil recherché qui sera pertinent et fidèle à notre histoire);
- Comme la nouvelle DÉ n'entrera en fonction qu'en mars ou en avril, nous avons signalé toute l'importance cruciale de « suivre » des dossiers aussi vitaux que ceux de la carte des programmes et du projet de la tâche, dans une dynamique où nous nous retrouvons avec des directions adjointes qui, hormis pour Mme Harvey, ont peu d'expérience des dossiers qu'elles portent.

J'ai également insisté sur le suivi qui devra s'opérer très bientôt quant à l'analyse organisationnelle faite de la direction des études et de sa transformation prochaine. Nous avons convenu avec la direction générale que la transformation de cette névralgique direction devrait se faire AVEC l'apport du syndicat, du moins dans l'expression d'une opinion et d'une analyse partagée du projet duquel « accouchera » la direction.

C'est à suivre attentivement.

### ***Vœux du temps des Fêtes***

La période des Fêtes, comme pour le reste de l'année, doit nous offrir des espaces de proximité avec nos familles, mais également au sein de nos communautés humaines élargies. Les liens entretenus entre nous et la qualité de ces derniers, tissés avec nos proches et nos moins proches, sont le gage d'une bonne santé mentale individuelle et collective. Nous pouvons nous souhaiter de vivre des moments apaisés, de réchauffement humain, de plaisirs partagés et de simplicité. Une fois la correction complétée, je nous souhaite de partager avec les nôtres de simples moments de joie.

On se revoit en janvier afin de poursuivre la « co-construction » de notre projet collectif!

Solidairement,

Jean Fournier  
Président

-----

## ***Vers l'adoption de la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel***

Élise Jacob, responsable à l'information  
.....

**U**ne femme sur trois a subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Une personne sur 4 rapporte avoir été témoin ou avoir reçu des confidences en lien avec des violences à caractère sexuel. Près de huit victimes sur dix connaissent leur agresseur. Voilà quelques statistiques exposées dans la mise en contexte de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* qui en légitime l'importance dans une société qui se veut égalitaire et davantage engagée à contrer toutes formes de violences sexuelles. Vous recevrez d'ailleurs l'entièreté de la politique par courriel autour du 20 décembre prochain et êtes donc invités le 15 janvier prochain en matinée, dans le cadre d'une Assemblée générale spéciale, pour vous prononcer sur celle-ci.

Conséquence d'un processus sociétal de libération de la parole des victimes, la Loi 151, élaborée par l'ex-ministre Hélène David, se veut une réponse notamment à toute la saga liée aux initiations de l'Université Laval. Faut-il le rappeler, elle oblige l'ensemble des collèges et des universités à se doter d'une politique interne propre aux violences à caractère sexuel déterminée par un cadre clair. Assurément, la politique ici au cégep incarne ce désir de changement de culture en mettant de l'avant des démarches appropriées propres à ce type de violence. Car c'est là que réside la préoccupation au cœur de cette politique : protéger les victimes d'abord et surtout, plus qu'avant.

Concrètement, comment s'opère dans la politique cette protection des victimes ? Par l'obligation qu'a le collège de :

- 1- Informer et sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale. En enlevant les tabous, la politique peut mener plusieurs victimes à s'ouvrir davantage sur leur vécu;
- 2- Offrir un service d'accueil pour faciliter les signalements et les plaintes. La population étudiante et les profs auront accès en tout temps à une plate-forme électronique, et pendant les jours d'études et de travail, à un bureau d'accueil VACS (violences à caractère sexuel) strictement dédié à ce type de problématiques;
- 3- Avoir un processus de plainte qui croit d'abord la victime et l'accommode. L'étape de conformité de la plainte, distincte de celle traditionnelle de recevabilité de la plainte, oblige le collège à accommoder la victime dans les sept jours suivant le signalement d'une plainte si celle-ci rend compte d'une violence à caractère sexuel;
- 4- Prévoir des mesures visant à protéger les personnes plaignantes contre les représailles.

Dans ce type de violences, le ou la prof peut potentiellement être concerné à la fois comme victime, mais aussi comme agresseur. En ce sens, il importe de s'assurer du respect de ses droits. Par exemple, comment garantir la confidentialité et la neutralité du processus d'enquête ?

- 1- Les plaintes concernant deux employés seront transmises de façon anonyme au bureau VACS qui en évaluera la conformité;
- 2- Le cadre entourant les dénonciations limite le nombre d'intervenants;
- 3- Le processus de traitement de plainte sera mené par un enquêteur externe.

La reconnaissance d'une relation d'autorité entre prof et étudiant/étudiante au niveau collégial constitue un élément fondamental de cette nouvelle politique. Outre le fait que toute forme de relation intime et sexuelle soit interdite, cette relation d'autorité sous-entend que ces relations sont plus propices à une forme d'abus de pouvoir. Par conséquent, si des allégations sont portées contre un prof qui entretient une relation outrepassant le cadre professionnel, celui-ci se trouve moins protégé qu'auparavant d'un point de vue juridique. D'où la nécessité d'une saine distance professionnelle entre un ou une prof et ses étudiants ou étudiantes.

Et il s'agit là du principal changement de culture lié à cette politique, mentionné à plusieurs reprises par les responsables des services psycho-sociaux et conseillers juridiques : le prof doit être conscient qu'aujourd'hui, s'il franchit cette nouvelle éthique professionnelle instaurée, en allant prendre un café avec un étudiant, en ramenant l'étudiant chez lui, en participant à des fêtes par

exemple, il prend des risques. Allant dans le même sens, pensez à élaguer votre compte Facebook en supprimant vos amis étudiants. Car le sens de l'éthique doit aujourd'hui être autant préservé dans l'espace classe que dans celui des réseaux sociaux. Conseil d'un avocat de la FNEEQ.

Néo-conservatisme dans ces nouvelles relations collégiales ? Peut-être. Mais qui a un objectif fort louable : limiter les situations possibles d'abus de pouvoir et respecter l'intégrité de tous et chacun.

Les mouvements sociaux dénonçant les violences à caractère sexuel bouleversent actuellement la société à plusieurs échelles, que l'on songe à l'approche des services policiers auprès des victimes<sup>1</sup> et aux réflexions sous-jacentes au renversement du fardeau de la preuve dans le système judiciaire. On peut d'ailleurs s'attendre à des modifications de notre convention collective qui ne concorde plus avec la Loi, notamment en regard des délais liés au dépôt de plainte pour agression sexuelle. D'ici là, un premier pas pour procéder à un changement de société est de se positionner, en tant qu'acteur et actrice de notre milieu de travail, sur cette politique interne.

---

## État de l'enveloppe enseignante

Marie-Eve Bérubé, 1<sup>ère</sup> vice-présidente aux relations de travail

.....

**L**e 29 novembre dernier avait lieu la cinquième réunion du comité des relations de travail (CRT) de la session d'automne 2018. Depuis le début de l'année 2018-2019, les sept profs élus pour siéger au CRT ont exprimé à la partie patronale une volonté de suivre de près l'enveloppe enseignante. La rencontre de la fin novembre, tel que le prévoit notre convention collective, a généralement pour principal objectif le dépôt du bilan d'utilisation des ressources 2017-2018. À la demande de la partie syndicale, on nous a aussi présenté un état d'utilisation des ressources 2018-2019.

Le bilan 2017-2018 fait état d'une surembauche cumulée à une hauteur de 12,06 ETC (équivalent temps complet). Jusqu'à la fin de l'année dernière, on prévoyait plutôt un déficit de 13,47 ETC. La mise en commun des données de l'organisation scolaire et de celles des services financiers du Collège ont permis de constater une surembauche moindre que celle prévue. Selon notre DAOS (direction adjointe à l'organisation scolaire), les efforts effectués l'hiver dernier ont porté fruits. Nous avons questionné la direction afin de connaître l'analyse qu'elle en fait. Nous souhaitons principalement savoir si elle avait repéré des éléments significatifs permettant d'expliquer d'où proviennent les économies afin de s'en inspirer pour la suite. Ils nous ont alors répondu que cette analyse n'était pas réalisée à ce jour.

---

<sup>1</sup> Au cours des derniers mois, plusieurs articles publiés dans *Le Devoir* évoquent les nouvelles politiques adoptées par les collèges et les universités, et analysent l'impact social et juridique du mouvement #moiaussi, notamment l'article suivant : Améli PINEDA, « #moiaussi, ça ne change pas le juge », *Le Devoir*, 5 décembre 2018.

Pour 2018-2019, les données sont partielles. La DAOS nous a présenté un nouvel outil structurant dont l'objectif est de rendre les données plus intelligibles et de pouvoir effectuer des suivis à la tâche plus aisément. Nous avons présenté l'outil à notre conseiller sur la tâche à la FNEEQ qui en fait la même analyse que nous. C'est effectivement un outil convivial et bien conçu qui permettra au bout de quelques sessions de faire un suivi. Toutefois, quelques informations nous manquent afin de pouvoir vérifier les chiffres qui y figurent. Nous n'avons pas accès aux outils prévisionnels du comportement de la population étudiante de la DAOS ni aux paramètres que l'organisation scolaire utilise afin de faire la répartition des allocations entre les départements. Nous avons posé de nombreuses questions là-dessus au CRT, mais Mme Lefrançois n'est pas en mesure de répondre à ces questions pour le moment.

Les principales données présentées par notre DAOS pour 2018-2019 sont les suivantes :

- Tous les projets de tâches sont acceptés à ce jour
- Les ETC réservés pour le remboursement de la dette sont à une hauteur de 3,58 ETC
- Il y aurait un surplus anticipé à ce jour de 1,74 ETC
- En retirant certaines dépenses à venir comme les suppléances et les annualisations, nous commencerions la session d'hiver 2019 avec 5,21 ETC en banque pour pallier les imprévus

La direction adjointe responsable de la tâche nous indique que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre l'équilibre et récupérer les ETC prévus pour l'année en cours.

Le CRT syndical fait aussi certains constats :

- Nous n'avons pas les données nous permettant d'attester l'équilibre envisagé par DAOS
- Le Mode de calcul (outil de répartition retenu par les parties patronale et syndicale), comme outil de répartition des ressources avec des paramètres constants et connus, n'a pas été réellement utilisé par la partie patronale
- Le processus de la tâche pour les départements a été très laborieux du début à la fin (la fermeture de groupes pendant et juste après la répartition en a irrité plusieurs)
- La Direction fait une gestion très serrée des ressources

La direction à l'organisation scolaire semble vouloir faire preuve de transparence et nous indique que le CRT aura accès à toutes les données qu'il réclame dans l'avenir. Elle exprime aussi le désir d'une réelle collaboration avec le syndicat et les profs. Pour le moment, nous ne pouvons qu'espérer que nous serons partenaires et que l'équilibre entre le financement et la répartition sera de nouveau au rendez-vous.

Bonne fin de session et Joyeuses Fêtes!



## La couleur du Cégep de Trois-Rivières

Élise Jacob, responsable à l'information  
.....

**À** notre horaire du 15 janvier 2019 au matin : déjeuner syndical. Approche nouvelle de rencontre pour une nouvelle négociation. À quoi ressembleront les prochaines négociations avec un nouveau gouvernement qui, cette fois, n'est ni rouge ni bleu foncé ? Si l'incertitude demeure actuellement dans nos relations avec la CAQ, l'angle syndical est clairement annoncé et semble jusqu'à maintenant fort apprécié par les syndiqués et les syndiquées : consulter d'abord les membres et les instances pour faire ressortir les besoins essentiels et en tirer des demandes claires de négociations, moins nombreuses qu'à l'habitude.

La question au centre de ces consultations : Quelles devraient être la ou les priorités des prochaines négos ? Au cours des dernières années, les différentes négociations ont amené des gains découlant surtout de la table centrale ou de la table sectorielle, rarement les deux à la fois. Qu'en sera-t-il cette fois-ci ?

Dans ce qui sera négociée par la CSN, devrions-nous prioriser les demandes salariales ou préserver des conditions de retraite déjà amputées lors de la dernière négociation ? Y aura-t-il un espace pour ajuster les échelons qui ne bénéficieront pas actuellement du rangement 23, principal gain des dernières négos ?

Comment se positionner avec le CPNC (Comité patronal de négociation des collèges) auquel siège notamment la Fédération des cégeps, alors que la loi est ainsi faite que nos cahiers de demandes officielles doivent être déposés le 30 octobre 2019, et ce, avant de recevoir les offres patronales ? Dans la pluralité de la toile collégiale, il importe de faire entendre notre voix au sein de la FNEEQ, celle d'un cégep en région, d'un cégep avec des difficultés de recrutement, d'un cégep en surembauche, d'un cégep avec une magnifique carte de programmes. Quelles demandes devrions-nous mettre de l'avant quant à la complexité de notre milieu de travail et de la tâche enseignante ? Un premier dîner-échange tenu le 1<sup>er</sup> novembre dernier a permis de cibler quelques priorités centrées surtout autour du financement (volet 2, certains programmes, annexe S026, révision des droites de programmes). En ferons-nous une priorité locale ?

Dans un contexte où les problématiques pourraient diverger entre les cégeps régionaux et les collèges montréalais, comment nos besoins peuvent-ils trouver écho dans le prochain cahier officiel de demandes ? Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a clairement identifié sur plusieurs tribunes que la priorité au niveau collégial sera celle de financer autrement les collèges en région pour en assurer la viabilité. Se pourrait-il en effet que le nouveau gouvernement de la CAQ soit aidant pour nous ou les solutions proposées s'inscriront-elles davantage dans une visée entrepreneuriale de l'éducation en misant sur le téléenseignement et la formation continue ? Plusieurs questions restent actuellement en suspens, mais c'est à nous d'en influencer le plus possible les réponses en participant aux espaces démocratiques qui nous sont offerts, comme celui du 15 janvier au matin ! Nous vous attendons en grand nombre.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**MARDI 15 JANVIER 2019**

**9 H 15**

**HA-3005 – AIRE DES JARDINS  
(PAVILLON DES HUMANITÉS)**

### À L'ORDRE DU JOUR

- ❖ **Adoption du *Projet de Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel***
- ❖ **Négociation 2020 : enjeux locaux et demandes au central**

**Un déjeuner (croissants, viennoiseries, muffins, café et jus) sera servi sur place (de 8 h 30 à 9 h 15) à ceux et à celles qui l'auront réservé d'ici le jeudi 10 janvier 2019 auprès de Lise Verville (synprof@cegeptr.qc.ca ou au poste 2702).**